

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Convocation du :  
13.09.2022

**PRESENTS** : Mme DEPIERRE Maire, M. POULET, Mme BUGADA, M. LECOQ, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY Adjoint, MM. TAUBATY, FANTOLI, Mmes LAMY, BOUDRY, MM. CHUARD, MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

Mme REGALDI pouvoir à M. TAUBATY  
M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA  
Mme GRESSER pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ  
Mme CALONNE pouvoir à M. PETIGNY  
Mme BAILLY pouvoir à M. POULET

**EXCUSE** : M. MEYNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme JACQUET Marie-Christine

***Autorisation donnée à Mme la  
Maire de signer la  
convention ORT-PVD***

Instauré par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil à disposition des Collectivités Locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

«L'Opération de Revitalisation du Territoire» valant programme « Petites Villes de demain », permettra, sur la durée d'un quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Les trois bourgs centres Arbois, Poligny et Salins les Bains sont actuellement confrontés au phénomène de dévitalisation se traduisant par un faible renouvellement de la population, une faible dynamique commerciale, la disparition des entreprises du secteur tertiaire et de certains services, etc... Il est nécessaire de réagir par une action globale se basant sur une stratégie d'ensemble mettant en valeur les interconnexions des différents domaines en difficultés.

La convention-cadre ORT-PVD a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans les Communes de Arbois, Poligny et Salins les Bains. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

La signature de l'ORT en mars 2021 a permis de lancer deux études :

- diagnostic et études pré-opérationnelles préalables à la mise en œuvre de dispositif(s) habitat (de type OPAH et/ou PIG) réalisé par le bureau d'études Villes Vivantes,

.../...

Une ingénierie innovante pourrait être également mise en place sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner tous les porteurs de projet.

Les Parties s'accordent pour reconnaître le périmètre général de l'ORT correspondant à la totalité de l'EPCI, avec des secteurs prioritaires d'intervention sur chacun des bourgs centres. Ces secteurs prioritaires comprennent les zones identifiées par l'étude de revitalisation, ainsi que les commerces de centres bourgs.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés.

Pour cette raison, les parties conviennent d'un projet décliné par axe thématique et actions :

- transversales à la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura et aux 3 bourgs centres Arbois, Poligny, Salins-les-Bains,
- locales, par bourg centre : Arbois, Poligny, Salins-les-Bains.

Le projet ainsi structuré porte une stratégie d'intervention qui articule :

- des actions matures, voire déjà lancées, et en cohérence avec les finalités du projet de redynamisation des bourgs centres peuvent être intégrées aux phases de déploiement,
- des actions moins matures nécessitant d'être approfondies dans une cohérence globale de territoire, par des études et de la concertation.

Le plan d'actions sera mis en œuvre dans un délai ne pouvant excéder cinq (5) ans à compter de la signature de la présente convention, soit septembre 2027.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la convention ORT-PVD.

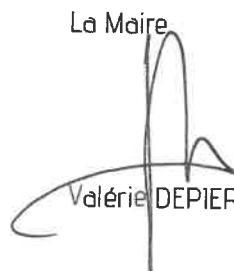
**Autorise** Mme la Maire à signer la convention ORT-PVD.

Pour copie certifiée conforme au registre,

Arbois, le 20 septembre 2022

La Maire

La Secrétaire de Séance,

  
Valérie DEPIERRE



  
Marie-Christine JACQUET



## CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

### D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

### ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA

### VALANT CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

#### ENTRE

D'une part,

- La Commune d'Arbois, représentée par son maire Madame Valérie DEPIERRE,
- La Commune de Poligny, représentée par son maire Monsieur Dominique BONNET,
- La Commune de Salins les Bains, représentée par son maire Monsieur Michel CETRE,
- La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura représentée par son président Monsieur Dominique BONNET,

Ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;



#### ET

- L'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département du Jura,

Ci-après, le « **Partenaire financeur** »

Il est convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'Aménagement et du numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Elle présente un certain nombre d'avantages concrets et immédiats au service d'un projet de territoire maîtrisé pour :

- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaires aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien (réhabilitation de l'habitat via investissement locatif), sur le secteur d'intervention prioritaire.
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques, sur le périmètre de stratégie territoriale ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisites, sur le périmètre de stratégie territoriale ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux, sur le périmètre de la stratégie territoriale.

En parallèle, la Région Bourgogne Franche Comté s'est lancée dans l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable. Les conclusions ont mis en avant l'opportunité que devait être le maillage territorial urbain de la région. En effet, au sein de ce maillage, les bourgs centres, nombreux et souvent porteurs d'une dynamique, sont un gage de qualité de vie, de maintien de l'emploi et de services sur l'ensemble du territoire régional.

La région Bourgogne Franche Comté souhaite s'engager dans une démarche globale visant à revitaliser ces communes, de façon concertée, transversale et multi-partenariale. L'objectif de cet engagement est de :

- Conserver le maillage des bourgs-centres
- Redynamiser la centralité des bourgs-centres au regard de leur fragilité respective
- Lier les différentes fonctions du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie globale avec une vision à moyen terme
- Favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et régionale.

C'est ce rôle que le programme « Opération de Revitalisation du Territoire », valant programme « Petites Villes de demain », qui engage le Gouvernement et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une

- La démarche relative à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la CCAPS a permis de faire ressortir les grands enjeux selon les consultations des habitants et des élus. A la suite de ce travail de définition des grandes orientations, 5 axes opérationnels ont été retenus pour décliner le contenu du PADD :
  - préserver la qualité du cadre de vie et le milieu naturel,
  - valoriser le patrimoine et le milieu urbain,
  - dynamiser le territoire par la promotion et le développement des filières économiques,
  - assurer un développement commercial et touristique équilibré,
  - soutenir et accompagner les usages et les nouvelles pratiques des habitants.
  
- Conscients de la forte attractivité touristique du territoire, la CCAPS et l'Office de tourisme (EPIC) de l'EPCI ont élaboré un schéma de développement touristique qui se décline autour de 4 axes stratégiques :
  - structurer une offre nature éco-responsable,
  - développer l'agritourisme,
  - renforcer la destination bien-être et thermale,
  - promouvoir le tourisme par le patrimoine.
  
- Notons la présence à l'échelle intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial. Ce plan a pour objectif de développer des actions afin de lutter contre le changement climatique, notamment par le développement des Energies Renouvelables, par la mise en place de solutions pour diminuer le transport routier, par la rénovation de l'habitat et par la réduction des consommations énergétiques. Les fiches actions sont en cours de rédaction.
  
- En ce qui concerne l'économie du territoire, l'intercommunalité a su lancer des initiatives afin de dynamiser le secteur. Parmi lesquelles : les aides à l'immobilier d'entreprises. Un manager du commerce a été recruté en octobre 2018 et mis à disposition de l'Office de commerce intercommunal, créé en mars 2018, afin de proposer des actions à l'échelle intercommunale. Un guichet unique destiné à rassembler les différents services offerts aux entreprises a également été créé début 2020 par la Communauté de Communes. A noter également le lancement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences qui permet un focus sur l'emploi et la main d'œuvre locale mettant en avant des problématiques de recrutement. Le territoire entend apporter des solutions via des actions concrètes pour renforcer son attractivité et attirer de la main d'œuvre extérieure. Cette démarche permet également de mettre en réseau des entreprises du territoire, auparavant relativement isolées.
  
- Des projets d'envergure et de portée touristique comme les Projets « Cité Pasteur » relatif à Pasteur ou celui de « Cité des Vins », mené en partenariat avec le reste du vignoble, dont un site serait à Château Pécauld à Arbois, ainsi que le soutien à la nouvelle maison du Comté à Poligny, ou encore les nouveaux Thermes de Salins les Bains font également partie des actions entamées pour relancer l'économie.

Depuis la signature de la convention ORT en mars 2021, la CCAPS a décidé de réaliser des études, parmi lesquelles :

- Une étude sur la Reculée des Planches visant à valoriser le site sans le dénaturer
- Une étude de revitalisation pour les trois bourgs centres
- Une étude pré opérationnelle à la mise en place de dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Un recensement des entreprises et locaux vacants et non vacants sur la CC APS avec cartographie interactive en lien avec la CCI
- Une étude de faisabilité par l'AUDAB sur la requalification de l'espace urbain autour de la Cité administrative et la rue de la Résistance à POLIGNY

Pour accompagner efficacement et durablement le développement des centres-bourgs, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

### **Article 1. Objet de la convention**

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans les communes de Arbois, Poligny et Salins les Bains. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

### **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

### **Article 3. Organisation des collectivités**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet ORT PVD sera suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de la Communauté de Communes. Il sera chargé du soutien et de la coordination du chef de projet habitat et renouvellement urbain de l'intercommunalité et des chargés de mission locaux responsables de la mise en œuvre des actions sur chaque bourg centre, d'assurer le suivi et la cohérence du projet (notamment pour les compétences de

- Les agents intercommunaux et communaux concernés

Le comité stratégique valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une instance technique sera mise en place. Elle sera composée :

- Du Président de la CCAPS
- Des maires des trois bourgs centres
- Du Vice-Président de la CCAPS en charge de l'urbanisme et des territoires.
- De la Direction Départementale des Territoires
- Les agents intercommunaux et communaux concernés

Le comité technique hiérarchise les orientations et se réunit plus régulièrement (à minima 2 fois par an) afin d'impulser une dynamique forte au projet.

Ces deux instances forment le comité de projet et sont présidées par le Président de la CCAPS.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature, jusqu'en 2026.

**Toute évolution** de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi **une gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

**Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers**, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet.

- Axe 3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics.

Le projet intègre de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d’innovation, de recours au numérique et d’animation des centres-villes.

Les diagnostics des deux études ont été présenté au comité stratégique lors du COPIL du 21 octobre 2021.

Le diagnostic de l’étude habitat s’est basé sur une analyse fine de données Caf, Insee, FILOSOFI, MAJIC3, DVF mais aussi sur différentes rencontres :

- Un petit déjeuner pour les professionnels de l’immobilier organisé le 07 juillet 2021
- Une enquête à destination des habitants sur les mois de septembre et octobre 2021.

Le diagnostic pour la revitalisation a été réalisé à partir de deux semaines (du 13 au 25 septembre) de résidence du bureau d’étude. Au cours de ces deux semaines, ils ont réalisé des relevés de terrains, rencontré les élus, les partenaires et acteurs du territoire ainsi que les habitants. 9 ateliers thématiques (3 par bourgs centres) ont été organisé :

- ⇒ Arbois : un atelier à destination des élus, un atelier à destination de la population et un atelier pour imaginer Arbois en 2040 sans voiture.
- ⇒ Poligny : un atelier sur les espaces de vie et des respirations en centre bourg, un atelier valorisation des parcours touristiques et un atelier pour se déplacer et relier les quartiers.
- ⇒ Salins-les-Bains : un atelier pour imaginer Salins en 2040, un atelier quelles places et quels espaces en 2040 et un atelier sur l’avenir des bâtiments vides.

## 6.2 : Préparation du projet de redynamisation des centres-bourgs

A l’issue des études réalisées précédemment, les Collectivités ont engagé la définition d’une stratégie d’intervention puis l’élaboration d’un projet de redynamisation des centres-bourgs (le « **Projet** »). Ce projet détaille :

- Le projet de revitalisation dont le volet urbain d’ensemble des centres-bourgs, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l’issue de son déploiement ;
- Le périmètre envisagé de l’Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s’inscrit l’essentiel des actions ;
- Les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de

Pour la revitalisation, une deuxième résidence a eu lieu du 10 au 17 décembre puis du 10 au 14 janvier 2022 afin de discuter des actions concrètes à mettre en place avec les acteurs locaux, de rencontrer la population lors de réunion publique pour présenter les pistes de réflexion et recueillir leur avis.

A la suite de cette première présentation, les scénarios ont été présentés à l'Architecte des bâtiments de France les 17 février 2022. Ces entretiens ont permis d'affiner les scénarios en fonction des Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine en vigueur sur les 3 bourgs centres.

Les scénarios ont également été présentés aux 3 conseils municipaux, le 07 mars 2022 à Salins les Bains, le 11 mars 2022 à Poligny et le 17 mars 2022 à Arbois.

#### 6.4 : Achèvement de la phase d'Initialisation

Les plans guides, concrétisation des projets de revitalisation pour les bourgs centres ont été présenté en COFIL le 22 avril 2022.

Ils ont permis d'alimenter la présente convention cadre ORT PVD. Les fiches actions jointes au présent document ont été actualisées fin juin 2022 et courant août 2022.

En complément, dans une perspective d'équilibre territorial, la CCAPS mettrait en place un guichet unique Revitalisation destiné aux Maires des communes de la CCAPS afin d'apporter un premier niveau d'accompagnement à leurs projets de revitalisation.

Pour l'habitat, la stratégie qui sera adoptée par les collectivités est en cours de finalisation.

Elle comprendrait une OPAH sur chaque bourg centre avec des périmètres renforcés pour la mise en place d'aides complémentaires pour des travaux non pris en compte par l'Anah.

Le programme d'Intérêt Général mis en place par le Département du Jura sera valorisé auprès des 63 villages de la CCAPS.



	(A39, N5 et N83, route, TER)	<p>et les bourgs centres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gares mal desservies</li> <li>• Absence de réseau cyclable</li> <li>• Circulation difficile dans les 3 bourgs centres.</li> <li>• Manque de connexion avec le grand paysage, plébiscité par les touristes</li> </ul>
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l’espace public et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de patrimoine important de renommée nationale voire internationale</li> <li>• Opération de requalification urbaine en cours à Poligny et Salins les Bains</li> <li>• Potentiel de mise en valeur présent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de nombreux bâtiments patrimoniaux lourds à entretenir</li> <li>• Moyens limités des bourgs centres</li> <li>• Des bourgs centre qui n’invitent pas à la flânerie</li> </ul>
Axe 5 – Fournir l’accès aux équipements et services publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des équipements et services accessibles au plus grand nombre</li> <li>• Equipements et services publics bien implantés dans les bourgs centres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains services et équipements présents mais loin des centres, ne facilitant pas leur accès</li> <li>• Travailler l’offre de service (culture, loisirs, enfance) pour attirer de nouvelles familles.</li> <li>• Manque de transport en commun interne aux bourgs centres et entre les bourgs centres</li> </ul>

## 7.2 : Présentation de la stratégie et du projet

Les zones de projets pour chaque bourg centre sont détaillées dans les plans guides placés en annexe 3.

### a) Objectifs

Les objectifs généraux sont précisés par axe thématique auxquelles répondent des actions identifiées par les parties :

- **Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville**
  - Revaloriser le patrimoine existant
  - Remobiliser le parc vacant de très longue date
  - Traiter les situations d’habitat indigne
  - Réhabiliter les vieux logements au confort obsolète et potentiellement passoires énergétiques
  - Favoriser l’accessibilité des immeubles et des logements,
  - Répondre aux besoins d’adaptation
  - Rendre une image plus attractive de Salins-les-Bains.
  - Favoriser l’installation de famille
  - Identifier et accompagner les copropriétés, notamment de petite taille et non organisées

## **b) Périmètres d'Intervention**

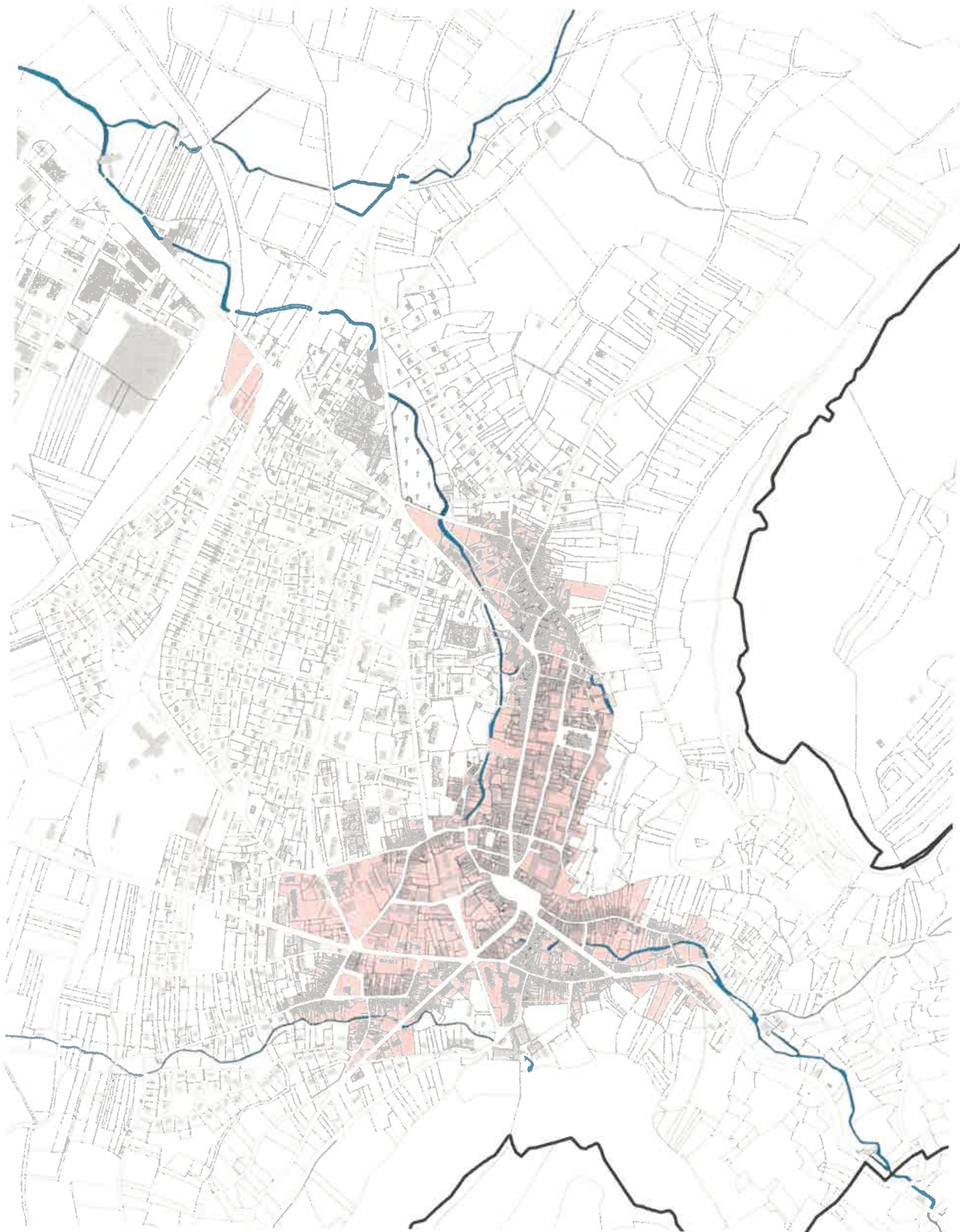
Les Parties se sont accordées pour reconnaître le périmètre général de l'ORT correspondant à la totalité de l'EPCI, avec des secteurs prioritaires d'intervention sur chacun des bourgs centres

Ces secteurs prioritaires comprennent les zones identifiées par l'étude de revitalisation, ainsi que les commerces de centres-bourgs.

## CCAPS - PERIMETRE ORT HABITAT



## PERIMETRE RENFORCE PVD – VILLE DE POLIGNY





### c) Plan d'action

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 5.

Pour cette raison, les Parties conviennent d'un Projet décliné par axe thématique et actions :

- transversales à la CCAPS et aux 3 bourgs centres Arbois, Poligny, Salins-les-Bains ;
- locales, par bourg centre : Arbois, Poligny, Salins-les-Bains.

Le Projet ainsi structuré porte une stratégie d'intervention qui articule :

- des actions matures, voire déjà lancées, et en cohérence avec les finalités du projet de redynamisation des bourgs centres peuvent être intégrées aux phases de déploiement ;
- des actions moins matures nécessitant d'être approfondies dans une cohérence globale de territoire, par des études et de la concertation.

#### ➤ Présentation des actions matures

Il s'agit des actions suivantes :

#### ➔ **Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

Référence	Description succincte	Maître d'ouvrage	Calendrier réalisation	Budget (€ HT)	Financeurs concernés
A1 – AM.1	Elaboration du PLUi	CCAPS	Mars 2018 à début 2023	490 282 €	Etat
A1 -AM.2	Mise en œuvre des préconisations du conseiller en énergie	CCAPS	Juin 2022 – juin 2025	5 000 €	/
A1 – AM.3	Construction d'une chaufferie centrale bois avec réseau de chaleur à Poligny	Ville de Poligny	2019-2022	6 577 042 €	ADEME, Région / FEDER / CPER, Etat / DSIL ou DETR, Département 39/ Massif du Jura.

### ➔ Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Référence	Description succincte	Maître d'ouvrage	Calendrier réalisation	Budget (€HT)	Financiers concernés
A3 – AM.1	Création d'un giratoire à Arbois	Conseil Départemental du Jura	2022 à 2024	2 000 000	CD39, Ville d'Arbois
A3 – AM.2	Requalification de l'esplanade de la Gare et de la rue adjacente en faveur de l'intermodalité	Ville de Poligny	2022 à 2023	812 406	Ville de Poligny, Etat, Région BFC, CD39
A3 – AM.3	Réfection de la rue Charles de Gaulle avec création d'une piste cyclable	Ville de Poligny	2022-2023	1 825 081€ HT	DETR, Région, CD39, Ville de Poligny
A3 – AM.4	Renforcement de la place de centre bourg de la Place des Déportés	Ville de Poligny	Fin 2025	1.5M€	LEADER, Région BFC, CCAPS, ville de Poligny
A3 – AM.5	Destruction d'une friche urbaine pour créer un parking et des locaux	Ville de Poligny	Août 2022 à Juin 2023	350.000€	CCAPS, Etat, Région, Ville de Poligny
A3 – AM.6	Création d'une aire de retournement pour l'accessibilité de la Zone d'Activité des Mélincols	Ville de Salins les Bains	Juin 2022 à déc 2023	440.000 €	Etat, CD39, Ville de Salins-les-Bains
A3 – AM.7	Réorganisation des stationnements automobiles	Ville de Salins les Bains	2023	/	/
A3 – AM.8	Déploiement de 6 bornes de recharges pour véhicules et vélos à assistance électrique dans les 3 bourgs centres	CCAPS	2023	30.000	ADEME, CD39, CCAPS,

### ➔ Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Description succincte	Maître d'ouvrage	Calendrier réalisation	Budget (€ HT)	Financiers concernés
A4 – AM.1	Faire du Champ de Foire une place structurée d'entrée de bourg	Ville de Poligny	2022 à 2024	4. 600.000 €	Ville de Poligny, CCAPS, Etat, Région
A4 – AM.2	Aménagement de la promenade des vigneronns comme parc d'entrée de bourg	Ville de Poligny	2025	400 000€	LEADER, ville de Poligny
A4 – AM.3	Aménagement du Square Croichet	Ville de Poligny	2022 à 2024	200 000€	Etat, Région, Ville de Poligny

<b>A5 – AM.7</b>	Création d'un guichet unique habitat	CCAPS	A partir de septembre 2022	/	ANAH, LEADER, Région BFC, CD39, CCAPS
<b>A5 – AM.8</b>	Acquisition et reconversion du Pavillon Jacquet en Pôle de développement social et de santé incluant : (A5-AM.8.1) La création d'une maison de santé pluridisciplinaire & (A5-AM.8.2) la relocalisation de la Maison France Service	Bloc Local	2022 à 2025	2.000.000 €	CCAPS, Etat, Région, Ville de Salins
<b>A5 – AM.9</b>	Acquisition & reconversion du Pavillon Germain	Bloc Local	2023 à 2025	1.900.000 €	CCAPS, Etat, Région, Ville de Salins
<b>A5 – AM.10</b>	Rénovation de l'école de musique intercommunale	Ville de Poligny	Fin 2022	150.000 €	Région, CCAPS, Ville de Poligny

Les fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions matures figurent en **annexe 2** à cette convention.

➤ Présentation des actions non matures

Il s'agit des actions suivantes :

➔ **Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

Référence	Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Financeurs pressentis
<b>A1 – FA.1</b>	Création d'un observatoire du logement locatif	CCAPS et les 3 bourgs centres	2023 à 2025	/	/

#### ➤ Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Référence	Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ HT)	Financeurs pressentis
A4 – FA.1	Réhabilitation de la Villa des Carmes à Salins-les-Bains	M et Mme LAVIGNASSE	Début des travaux fin 2022	/	CCAPS + Région BFC + DRAC
A4 – FA.2	Déconstruction et requalification des bâtiments des anciens thermes	Ville de Salins-les-Bains	/	/	/
A4 – FA.3	Réhabilitation de la Tour Oudin à Salins-les-Bains	Ville de Salins-les-Bains	/	/	/
A4 – FA.4	Poursuivre la requalification urbaine de Poligny	Ville de Poligny	/	/	/

#### ➤ Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Référence	Description succincte	Porteur	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Financeurs pressentis
A5 – FA.1	Création d'une maison adaptée pour séniors et personnes en situation de handicap dans chacun des 3 bourgs-centres	Promoteur privé	/	/	/
A5 – FA.2	Création d'une salle des fêtes	Ville de Poligny	2023	/	/
A5 – FA.3	Création d'un module de skatepark	Ville de Poligny	2023	24 043 €	Etat (DETR), Département 39
A5 – FA.4	Création d'un local associatif pour la pratique de l'escalade	Ville de Poligny	2024	43 842 €	Etat (DETR), Département 39
A5 – FA.5	Réfection intérieure du Foyer des Jeunes	Ville de Poligny	2023	19 800	Etat (DETR), Département 39, CAF
A5 – FA.6	Création de tiers lieux	Ville d'Arbois	/	24 043 €	Etat (DETR), Département 39
A5 – FA.7	Création d'une chaufferie bois	Ville d'Arbois	/	/	/
A5 – FA.8	Reconversion de l'école Pasteur en DOJO	Ville de Salins-les-Bains	2023 à 2025	1 383 000 €	

## **Article 9. Traitement des litiges**

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Besançon.

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles NODIER, 25 000 BESANCON (03 81 82 60 00).